

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 28 JANVIER 2020 À 20 HEURES

Date de la convocation : 17/01/2020

Transmise le : 20/01/2020

Membres élus : 14

en fonction : 14

présents : 12

Membres présents :

M. Patrick DESMOULINS 1^{er} Adjoint, Mme Dominique MAROQUIN 2^{ème} Adjoint, Mme Josiane CHAPUIS 3^{ème} Adjoint, Mme Arlette KAMBRUN 4^{ème} Adjoint, Mme Sylvie BLOTTIN, Mme Véronique TUFFIER, M. Denis FERRIÈRE, M. Francis POMMIER, M. Jacques ROUSSEL, Mme Yveline TEXIER, M. Serge HULINE.

Absents excusés : M. Jean-Jacques MOREAU, ayant donné pouvoir à Mme Arlette KAMBRUN, M. Stéphane RICHER.

Secrétaire de Séance : Mme Josiane CHAPUIS.

.....
ORDRE DU JOUR
.....

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- Projets d'investissement 2020,
- Sollicitation du F.D.I. pour les projets d'investissements retenus,
- Sollicitation du Fonds de Concours Chartres Métropole pour les projets d'investissements retenus,
- Renouvellement du Contrat assurance statutaire,
- Avenant à la convention cadre d'accompagnement juridique avec Chartres Métropole,
- Tarifs 2020,
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Adopté à l'unanimité des membres présents.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2020

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour les projets d'investissement 2020 évoqués lors des questions diverses d'une séance précédente de Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir sélectionné les offres les mieux-disantes et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *De mener les projets d'investissements ci-dessous,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis auprès des entreprises retenues.*

1. Création d'une prise électrique à proximité de la Mairie

Création d'une prise électrique à proximité de la Mairie par le SYNELVA pour permettre le branchement de matériels (type friteuses ou autres) lors de manifestations, pour un montant de 752.78 € H.T. (903.34 € T.T.C.).

2. Équipements pour manifestations

Achat d'un lot de 10 tables et 20 bancs, ainsi que d'un barnum complet (avec murs, portes et toit), pour un montant de 2 342.50 € H.T. (2 811.00 € T.T.C.) auprès de l'entreprise ALTRAD COLLECTIVITÉS.

3. Mobilier urbain

Achat de mobilier urbain (2 corbeilles d'extérieur, un panneau d'affichage extérieur, une « boîte à livres », 4 balises auto relevables et 4 barrières tournantes) pour un montant de 3586.00 € H.T. (4 303.20 € T.T.C.) auprès de l'entreprise ALTRAD COLLECTIVITÉS.

4. Outillage pour les services techniques

Achat d'un ensemble de fournitures d'outillage pour les services techniques pour un montant de 2 968.48 € H.T. (3 562.18 € T.T.C.) auprès de la Quincaillerie Beauceronne.

5. Décors lumineux

Achat de décors lumineux pour les fêtes de fin d'année, pour un montant de 500 € H.T. (600 € T.T.C.)

6. Bouches d'engouffrement des eaux pluviales

Création de bouches d'engouffrement des eaux pluviales au 3, R.N. 10, à proximité de l'ancien arsenal, et rue du Marché par l'entreprise CAGÉ TERRASSEMENT pour un montant de 6 821.25 € H.T. (8 233.50 € T.T.C.).

7. Création d'un site Internet

Création d'un site Internet pour la Commune, pour un montant de 680.00 € H.T. (816.00 € T.T.C.) auprès de RESEAU DES COMMUNES.

SOLLICITATION DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT & DU FONDS DE CONCOURS CHARTRES MÉTROPOLE POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite le Fonds Départemental d'Investissement et le Fonds de Concours Chartres Métropole, conformément au tableau ci-dessous ; étant entendu que les projets inférieurs à 1 000 € H.T. ne sont pas éligibles au F.D.I.

PROPOSITION	COÛT H.T. *	COÛT TTC	FDI		Fonds de Concours		Reste à Charge
			%	€	%	€	
Création d'une prise électrique à côté de la Mairie	752.78 €	903.34 €	0%	0	50%	376.39 €	376.39 €
Equipements pour manifestations dont :	2 342.50 €	2 811.00 €	0%	0.00 €	50%	1 171.25 €	1 171.25 €
π <i>Barnum</i>	1 719.90 €	2 063.88 €	0%	0.00 €	50%	859.95 €	859.95 €
π <i>10 Lots de 1 table et 2 bancs</i>	622.60 €	747.12 €	0%	0.00 €	50%	311.30 €	311.30 €
Mobilier urbain dont :	3 586.00 €	4 303.20 €	30%	1 075.80 €	30%	1 075.80 €	1 434.40 €
π <i>2 corbeilles extérieures</i>	374.00 €	448.80 €	30%	112.20 €	30%	112.20 €	149.60 €
π <i>Vitrine extérieure (panneau affichage)</i>	629.00 €	754.80 €	30%	188.70 €	30%	188.70 €	251.60 €
π <i>4 Barrières tournantes</i>	1 740.00 €	2 088.00 €	30%	522.00 €	30%	522.00 €	696.00 €
π <i>4 Balises</i>	148.00 €	177.60 €	30%	44.40 €	30%	44.40 €	59.20 €
π <i>Armoire "Bibliothèque d'extérieur"</i>	695.00 €	834.00 €	30%	208.50 €	30%	208.50 €	278.00 €
Outillage pour services techniques	2 968.48 €	3 562.18 €	0%	0.00 €	50%	1 484.24 €	1 484.24 €
Décors lumineux	500.00 €	600.00 €	0%	0.00 €	50%	250.00 €	250.00 €
Bouches d'engouffrement des eaux pluviales :	6 861.25 €	8 233.50 €	30%	2 058.38 €	30%	2 058.38 €	2 744.50 €
π <i>Rue du Marché</i>	1 906.25 €	2 287.50 €	30%	571.88 €	30%	571.88 €	762.50 €
π <i>À proximité de l'ancien arsenal</i>	2 995.00 €	3 594.00 €	30%	898.50 €	30%	898.50 €	1 198.00 €
π <i>Au 3, R.N. 10</i>	1 960.00 €	2 352.00 €	30%	588.00 €	30%	588.00 €	784.00 €
Création d'un site Internet	680.00 €	816.00 €	0%	0.00 €	50%	340.00 €	340.00 €
TOTAUX	17 691.01 €	21 229.22 €		3 134.18 €		6 756.06 €	7 800.78 €

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE – HABILITATION DU CENTRE DE GESTION.

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 qui indique que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents ;

Considérant la possibilité pour la Commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;

■ Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée : 4 ans,

Régime : capitalisation.

AVENANT À LA CONVENTION-CADRE D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE CHARTRES MÉTROPOLE.

Monsieur le Maire rappelle, que par délibération N° 2019-06/31, en date du 24 Juin 2019, la Commune a choisi d'adhérer à la convention -cadre d'accompagnement juridique proposée par Chartres Métropole.

Par délibération N° 2019/228 en date du 25 Novembre 2019, le Bureau Communautaire de Chartres Métropole a approuvé l'avenant ayant pour objet d'étendre le champ d'application de l'accompagnement juridique des communes au droit de la commande publique.

Il appartient désormais au Conseil Municipal de délibérer afin de déterminer s'il souhaite bénéficier de cet avenant ou pas.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant proposé, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

TARIFS 2020.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs municipaux ont été révisés le 29 Janvier 2019 ; aussi, il rappelle les tarifs municipaux applicables sur la Commune et interroge les élus sur leur souhait de les maintenir ou les réviser.

- TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

	Tarifs pour Habitants de la Commune	Tarifs pour Habitants Hors Commune
Apéritif	60 €	120 €
24 heures	120 €	180 €
48 heures	200 €	260 €

Monsieur le Maire rappelle que, pour les associations de la Commune, la salle est prêtée à titre gracieux.

Pour les associations hors Commune, les tarifs sont les suivants :

- Location en journée ou en soirée en semaine : 60 €
- Location pour une demi-journée en semaine : 30 €
- Location week-end : 230 €
- Cauton (460€ pour la salle + 76 € pour le ménage) : 536 €
- Extincteur en cas de dégradation : 250 €

- TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIÈRE :

Concession Perpétuelle	Acquisition	450 €
	Superposition	150 €
Concession cinquantenaire	Acquisition	300 €
	Superposition	100 €
Concession trentenaire	Acquisition	150 €
	Superposition	50 €

- TARIFS CONCESSIONS COLUMBARIUM :

Concession de 15 ans	1 ^{ère} urne	300 €
	Urne(s) suivante(s)	200 €

- TARIFS CAVURNES :

Concession de 20 ans : 100 €

La dispersion des cendres au jardin du souvenir ne fera pas l'objet de frais de dispersion. Les familles pourront faire graver, à leurs frais et conformément au règlement du cimetière, les nom et prénom(s) du défunt dont les cendres ont été dispersées, sur la stèle prévue à cet effet, après avoir reçu l'autorisation écrite de la Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit de maintenir les tarifs de l'année dernière pour 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Frais de scolarité de Dammarie : Frais de scolarité 2019 Dammarie :

89 357.07 € pour 35.5 enfants dont 42 873.33 € pour 27.5 maternelles (soit 1 559.03 € par enfant) et 22 853.71 € pour 38 primaires (soit 601.41 € par enfant)

Le « .5 » vient du fait qu'une famille de 3 enfants à la Maman qui habite Dammarie et le Papa qui habite La Bourdinière.

Bulletin municipal : Le coût d'édition s'élève à 1 550 € (pour 350 exemplaires), et les annonceurs ont participé à hauteur de 660 € (soit 890 € en reste à charge). Ils sont partis en édition lundi.

Valorisation financière 2018 : Notre Trésorier principal est venu présenter l'expertise comptable de la Collectivité. Il est très satisfait car, après des « années noires », la situation financière s'est bien assainie. Il faut poursuivre ainsi en maintenant les efforts fiscaux et en restreignant les dépenses.

Tours de garde des élections municipales des 15 et 22 Mars : Il faut compter 4 personnes pour chaque tour de garde (5 tours de 2 heures chacun). Le planning sera adressé aux élus par mail et disponible en salle de vote.

Commission des finances : Elle aura lieu le mardi 3 mars à 18h00.

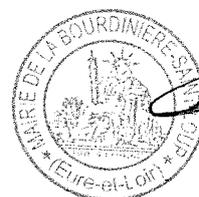
Prochaine réunion : Il s'agira du vote du Budget, le 9 Mars à 20h00.

Place de Messonville : M. POMMIER indique que le virage Place de Messonville vers la Rue Serpente est souvent coupé, ce qui le rend très dangereux et demande s'il est envisageable de le sécuriser par un aménagement ou un marquage au sol. Ce problème a également été constaté par plusieurs habitants et élus, aussi, cette proposition est acceptée.

Zone d'Action Renforcée : M. FERRIÈRE indique que la Commune est soumise à cette mesure depuis le début de l'année sans que ni les agriculteurs (principales personnes concernées par cette mesure), ni la Commune n'en soit informée. Il s'agit de contrôler les reliquats azotés dans les sols (1 prélèvement pour 25 ha de culture).

Poteau téléphonique : un poteau téléphonique situé sur la route reliant Chenonville à la R.N. 10 ne tient plus que par le fil. Orange en a été informé depuis 3 mois, des travaux de réparation devaient débiter le 17 janvier, malgré plusieurs relances, aucune action n'a été menée jusqu'à aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.



Le Maire,

Marc LECOEUR.